

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 20837

présenté par  
Mme Rubin

-----

**ARTICLE 39**

Supprimer l'alinéa 1.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à ce que le Gouvernement soit habilité par ordonnance à fixer les règles de transition sur l'âge de départ à la retraite et l'âge d'équilibre applicables aux anciens assurés des régimes spéciaux. Le recours massif aux ordonnances, au nombre de 29 dans le présent projet est à l'image des dispositions destructrices du système social actuel qu'il entend mettre en œuvre.